



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Contrat 103000

Tarification par 14 jours en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1^{er} avril 2022



Régime d'assurance maladie

Module	Catégorie de protection	Coût total	Contribution de l'employeur	Contribution de la salariée
Bronze	Individuelle	52,64 \$	(7,17 \$)	45,47 \$
	Monoparentale*	69,48 \$	(17,91 \$)	51,57 \$
	Familiale	122,66 \$	(17,91 \$)	104,75 \$
Argent	Individuelle	59,64 \$	(7,17 \$)	52,47 \$
	Monoparentale*	78,72 \$	(17,91 \$)	60,81 \$
	Familiale	138,97 \$	(17,91 \$)	121,06 \$
Or	Individuelle	66,20 \$	(7,17 \$)	59,03 \$
	Monoparentale*	87,36 \$	(17,91 \$)	69,45 \$
	Familiale	154,26 \$	(17,91 \$)	136,35 \$

Régime de soins dentaires

Catégorie de protection	Coût total	Contribution de la salariée
Individuelle	15,96 \$	15,96 \$
Monoparentale*	30,34 \$	30,34 \$
Familiale	44,70 \$	44,70 \$

* Monoparentale : réservée aux adhérentes sans conjoint.

Note : Pour la salariée à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite à 50 % et la prime de l'adhérente est augmentée d'un montant équivalent.

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.



Contrat 103000

Tarification par 14 jours en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1^{er} avril 2022



Régime d'assurance vie	Contribution de la salariée	Vie additionnelle de l'adhérente [†] (100 000 \$ à 500 000 \$)**				Vie additionnelle du conjoint ^{†‡} (0 \$ à 500 000 \$)**				
		Femme		Homme		Femme		Homme		
		Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	
Vie de base de l'adhérente – 5 000 \$ et MMA de base de l'adhérente	0,29 \$									
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$) et MMA additionnelle de l'adhérente (par 1 000 \$ d'assurance) [†]	0,069 \$									
Vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,33 \$									
Régime d'assurance invalidité de longue durée										
Assurance invalidité de longue durée	1,294 % du salaire brut									
		Groupe d'âge								
		Moins de 25 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
		25-29 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
		30-34 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$
		35-39 ans	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$
		40-44 ans	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$
		45-49 ans	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$
		50-54 ans	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$
		55-59 ans	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$
		60-64 ans	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$

[†] Inclut les droits acquis | [‡] La tarification est établie selon l'âge de l'adhérente, mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint. | ^{**} Taux par 1 000 \$ d'assurance | La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts. Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur | © 2022 Beneva. Tous droits réservés. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.